

# L'EMPLOI DU TEMPS CONCERNANT LE TRAVAIL PERSONNEL AU COLLÈGE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
6h							
7h							
8h							
9h							
10h							
11h							
12h							
13h							
14h							
15h							
16h							
17h							
18h							
19h							
20h							
21h							
22h							
23h							
0h							

## Mon emploi du temps hebdomadaire



### Légende

- Sommeil
- École
- Transport
- Repas, goûter
- Travail scolaire personnel
- Temps libre, loisirs

A compléter avec un adulte présent à la maison ou au foyer.

Je vérifie le travail personnel de l'enfant.

**Étape 1 :** Avec l'enfant, je définis les temps où il doit travailler en autonomie tout seul.

**Étape 2 :** En tenant compte de mes contraintes professionnelles et familiales, je définis des temps où je vérifie le travail personnel de l'enfant.

**Étape 3 :** En accord avec mon enfant, je définis des priorités concernant le travail scolaire. Ces priorités pourront évoluer au cours de l'année scolaire.

- priorité/objectif 1 : .....
- priorité/objectif 2 : .....
- priorité/objectif 3 : .....